

Prétrempage :

<p>Matériel nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaudière - Microfibres - Gants - Tasse à mesurer 	
<p>Étape 1 Procéder à l'hygiène des mains.</p>	
<p>Étape 2 Prendre une petite chaudière ou un contenant pouvant contenir assez de microfibres pour environ 4 heures de travail.</p>	
<p>Étape 3 Ajouter la solution désinfectante en quantité suffisante pour que toutes les microfibres soient humides, mais pas trop mouillées (environ 150 ml par microfibre).</p>	
<p>Étape 4 Mettre des gants et mélanger avec vos mains.</p>	
<p>Étape 5 Lors de la manipulation des microfibres, elles ne doivent pas s'égoutter et lorsqu'elles sont tordues, un léger surplus de liquide doit être visible.</p>	
<p>Étape 6 Plier la microfibre en 4.</p>	

ATTENTION :

- Un côté de la microfibre est suffisant pour désinfecter une surface comme une table ou environ un mètre carré de surface, comme plusieurs interrupteurs.
- La microfibre dispose de 4 côtés pouvant être utilisés. Une fois les 4 côtés utilisés, la microfibre est déposée dans un sac ou dans un contenant pour la buanderie.
- Cette méthode s'applique aussi pour les microfibres à planchers.
- On ne retrempe jamais une microfibre utilisée dans la solution désinfectante.
- Les microfibres trempées dans la solution sont utilisables 4 heures si le contenant est ouvert et 24 heures si le contenant est fermé.

Pliage en 4 :

Étape 1 Procéder à l'hygiène des mains.		
Étape 2 Plier la microfibre en 4.		
Étape 3 Mettre tous les coins de la microfibre au niveau du poignet.		
Étape 4 Nettoyer la première surface avec un côté.		
Étape 5 Mettre le pouce entre la première couche et la deuxième.		
Étape 6 Prendre les coins et retourner la microfibre vers l'arrière.		
Étape 7 Nettoyer la deuxième surface et répéter les mêmes étapes pour les côtés 3 et 4.		

Ne jamais retremper votre microfibre dans la solution désinfectante.

Références : Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2021). Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPS, RI et CHSLD. Repéré à : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-209-01W.pdf		
Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2009). Technique et équipement de travail en hygiène et salubrité. Repéré à : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-209-01.pdf		
Direction émettrice : Direction générale	Entrée en vigueur :	2024-06-18
AMA-DG-10002 (2024-06)	Révision :	